

Colbert et le Code Noir dans l'historiographie française

Colbert et la chiourme

Face aux révoltes fiscales et à la contrebande de sel, Colbert incita les parlements à condamner les prévenus aux galères, afin de disposer de main d'œuvre pour la marine.

Alors que l'intendant de Toulon vient d'acheter trois **esclaves** turcs, Colbert lui écrit : « Il n'y a rien de si important, pour le rétablissement de la chiourme, que d'avoir des Turcs pour y mêler; il faut, dès à présent, examiner les moyens de faire descentes en Barbarie¹ pour faire des **esclaves**. »

« Prendre grand soin de la conservation des forçats, prendre garde que le pain et les fèves qu'on leur donne soient fort bons (...) exercer votre charité envers ceux qui seront malades. »

Colbert à l'intendant de Toulon, 1669

« Quantité de gens expérimentés en fait de galères disent ici que votre chiourme ne peut être bonne, parce que vous donnez trop de liberté aux **esclaves** et que vous les nourrissez trop bien, d'autant qu'il n'y a rien de plus contraire à la bonté d'un **esclave** que la graisse et l'embonpoint. Vous devez y faire réflexion. »

Colbert à l'intendant des galères, 1669

Lettres citées par Inès Murat, *Colbert*, Fayard, 1980, pp. 278-279

¹ Barbarie : Maghreb dans la langue du XVIIe

Colbert et la chiourme

« (...) La galère présente l'avantage de n'exiger que très peu de vrais matelots. 30 à 60 matelots pour 50 à 100 soldats et 300 à 400 forçats, esclaves ou « volontaires » de la chiourme (...) (au XVIIe) Les chiourmes sont formées (...) par des **esclaves**. Depuis le XVIe siècle, des deux bords de la Méditerranée, le marché des **esclaves** s'était cependant singulièrement restreint. Côté barbaresque et turc, l'esclave reste une denrée relativement « abondante » pour l'essentiel, il provient du Sud des plaines russes et des côtes roumaines, ainsi que des plaines hongroises (...) Dans toutes les flottes occidentales, l'**esclave** turc (...) ne représente plus que 10 ou 15 % des effectifs. (...) En 1675, les 5000 hommes de la chiourme française se composent d'un quart d'**esclaves** et de trois quarts de forçats. La proportion des **esclaves** diminue cependant au fur et à mesure que la chiourme devient plus nombreuse (...) »

Jean Meyer Colbert, Hachette, 1981, p. 292-3

Une si grande importance donnée à la chiourme lui permettait même de laisser au lecteur l'impression réelle mais partielle puisqu'uniquement méditerranéenne, d'un déclin de l'esclavage...surtout chez le grand Turc

Colbert et la traite

« Colbert veut encourager la compagnie à pratiquer la **traite des Noirs** pour fournir des ouvriers agricoles en Amérique. Mais très absorbée par l'exploitation des Antilles, la compagnie délaisse presque complètement ce triste trafic (...) ».

En note infrapaginale :

« La **traite des Noirs** sera reprise par les marchands de Saint-Malo (...) ».

Inès Murat, *Colbert*, Fayard, 1980, pp. 293-4

Volumes consacrés aux sujets :

- le chapitre consacré à la mer par Inès Murat va de la page 265 à 305.
- Le chapitre consacré aux problèmes maritimes par Jean Meyer va de la page 260 à 295. La chiourme occupe les pages 289 à 294. Sauf erreur, la traite négrière n'apparaît pas.

Jean Meyer, « Des origines à 1763 », in Ch. Robert Ageron, (Sd), *Histoire de la France coloniale*, vol. 1, Des origines à 1914, Armand Colin, 1991

Outre 10 lignes consacrées au peuplement des colonies (où les blancs semblent être le premier sujet), l'auteur consacrait 4 pages à la traite et 1,5 pages aux esclaves. Il employait le mot *tribu* pour les peuples africains. Il ne mentionnait pas l'existence du *Code Noir*. C'était certes mieux que 10 ans plus tôt ...